



PAR COURRIEL

Québec, le 6 novembre 2024

Madame Alyson Gagnon
Porte-parole
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les
changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Alyson.Gagnon@environnement.gouv.qc.ca



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Objet : Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecœur – Questions complémentaires – DQ9

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **8 novembre 12h00** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

La qualité de l'air

1. Quelles sont les normes et les exigences réglementaires auxquelles Triumvirate devrait se conformer en termes d'émissions atmosphériques advenant l'autorisation de son projet ? Quel(s) type(s) de suivi des émissions atmosphériques et de la qualité de l'air s'appliqueraient ?

MDR exportées du Québec

2. Dans le document DQ3.1, le MELCCFP présente un portrait partiel des quantités de MDR exportées du Québec entre 2018 et 2022. Ce document précise que « les données sur les quantités de MDR exportées sont partielles, car plusieurs établissements producteurs de MDR ne répondent pas aux critères prévus dans le Règlement sur les matières dangereuses (RMD) pour transmettre un bilan annuel (par exemple, en raison de seuils de quantité ou de leur secteur d'activité économique) ». La commission comprend donc que les chiffres présentés représentent une estimation minimale des quantités de MDR exportées.
 - a. À partir de ces données partielles, et s'il est en mesure de le faire, la commission d'enquête souhaite que le MELCCFP lui fournisse une estimation conservatrice de la quantité totale de MDR exportées du Québec.

MDR de la région montréalaise

3. Dans le document DA4, l'initiateur du projet mentionne que 80 % des matières dangereuses résiduelles qu'il reçoit de clients du Québec et traite à son site de Contrecoeur proviennent des villes suivantes : Montréal, LaSalle, Valleyfield, Saint-Laurent, Dorval, Mirabel, Boisbriand et Gatineau. La commission souhaite savoir si le MELCCFP est en mesure d'indiquer vers quels autres sites de traitement ou d'élimination sont acheminées les MDR des municipalités et MRC de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), incluant celles des couronnes nord et sud et de l'agglomération de Montréal. Cette information permettrait à la commission d'obtenir une compréhension globale des destinations des MDR générées dans cette région.